

Déclaration du ministère des Relations extérieures

Le lundi 4 janvier, des informations de presse ont révélé qu'à partir de cette même date l'Administration de la sécurité du transport des Etats-Unis avait commencé à appliquer des mesures supplémentaires de contrôle sécuritaire dans tous les aéroports du monde, et que ces mesures concernaient tout passager ressortissant de pays considérés par le Département d'Etat comme des «soutiens du terrorisme international». Parmi ces pays a été arbitrairement et injustement inclus Cuba, aux côtés de l'Iran, de la Syrie et du Soudan, ainsi que d'autres «pays d'intérêt», à savoir l'Afghanistan, l'Algérie, l'Irak, le Liban, la Libye, le Nigeria, le Pakistan, l'Arabie saoudite, la Somalie et le Yémen. Ces règles seront aussi applicables à toute personne ayant fait escale dans un de ces 14 pays. Il a été précisé que la décision d'introduire ces nouvelles mesures avait été prise à la suite d'une tentative d'attentat terroriste contre un avion de la compagnie Northwest Airlines, à proximité de Detroit, le 25 décembre dernier. D'après les dépêches, qui reproduisent les déclarations de fonctionnaires des Etats-Unis non identifiés, les passagers entrant dans cette catégorie feront l'objet de palpations de sécurité, leurs bagages à main seront minutieusement contrôlés et ils seront soumis à des méthodes raffinées de détection d'explosifs comme le scanning corporel.

Dans l'après-midi du 5 janvier, au terme d'une réunion avec les membres de son équipe de Sécurité nationale, le président Barack Obama a personnellement confirmé la mise en application, depuis la veille, des mesures en question «aux passagers à destination des Etats-Unis, depuis ou à travers les pays figurant sur notre liste d'Etats qui soutiennent le terrorisme ou d'autres pays d'intérêt».

Ce même après-midi, le ministère des Relations extérieures (MINREX) et la Section des intérêts de Cuba à Washington ont présenté une note de protestation à la Section des intérêts des Etats-Unis à La Havane et au Département d'Etat, respectivement.

Dans ce document, le MINREX rejette catégoriquement cette nouvelle action hostile du gouvernement des Etats-Unis, qui émane de l'inclusion injustifiée de Cuba dans la liste des Etats soutenant le terrorisme, inclusion qui obéit à des raisons purement politiques et qui n'a d'autre but que justifier la politique de blocus condamnée quasiment à l'unanimité par la communauté internationale.

Par ailleurs, le communiqué conteste cette liste et met l'accent sur des faits qui prouvent le comportement impeccable de Cuba dans la lutte contre le terrorisme, fléau dont elle a été historiquement victime. La note réitère que les arguments invoqués par le gouvernement des Etats-Unis pour justifier l'inclusion de notre pays dans leur liste de «soutiens étatiques du terrorisme international» sont totalement infondés, et exige son retrait immédiat de cette liste arbitraire.

Ce même jour, interrogé par l'agence de presse AFP sur la note de protestation du MINREX, un porte-parole du Département d'Etat a déclaré que «Cuba est un pays qui appuie des activités terroristes et que, par conséquent, ses citoyens et ses passagers doivent être soumis aux contrôles supplémentaires pour des raisons de sécurité».

Aussitôt après la promulgation de cette nouvelle mesure, des journalistes d'importants médias des Etats-Unis comme le Washington Post ont qualifié de «ridicule» et d'«imméritée» l'inclusion de Cuba comme «Etat terroriste», rappelant que notre pays ne représente aucune menace pour la sécurité des Etats-Unis et que chercher des terroristes dans des vols en provenance de Cuba est une «grande perte de temps».

Le 5 janvier 2010, le porte-parole du Département d'Etat Philip Cowley signalait encore une fois que Cuba «n'a pas volé» sa désignation en tant que «soutien étatique du terrorisme». Le lendemain, le 6 janvier, un autre porte-parole répétait à l'AFP les prétextes éculés servant à justifier le maintien de Cuba sur cette liste.

En 1982, dans le cadre de sa politique hostile et de ses campagnes de propagande pour tenter de discréditer l'image de la Révolution, le gouvernement de Ronald Reagan inscrit Cuba sur la liste annuelle du Département d'Etat réunissant les «Etats soutiens du terrorisme international». Et c'était bien avant que ne soit perpétré l'attentat contre les Tours jumelles.

L'inclusion de Cuba dans cette liste comporta l'application de nouvelles sanctions économiques, y compris le gel de transactions financières, l'interdiction des transferts de technologie, ainsi que des mesures restrictives et d'isolement contre notre pays et ses citoyens. Ces sanctions s'ajoutèrent à celles, déjà draconiennes, imposées par le blocus économique, commercial et financier décrété à l'aube de la Révolution.

Chaque année, le gouvernement des Etats-Unis a maintenu Cuba dans cette liste en usant de plusieurs prétextes, tous fantaisistes, et sans pouvoir présenter la moindre preuve de la participation de notre pays à des actes terroristes.

Le 30 avril 2009, l'administration Obama a ratifié l'absurde présence de Cuba sur cette liste, en réaffirmant que «le gouvernement cubain continue d'offrir un asile sûr à plusieurs terroristes», que des «membres de l'ETA, des FARC et de l'ELN résidaient à Cuba en 2008» et que notre pays «continue de permettre que des repris de justice des USA vivent légalement à Cuba», des allégations énergiquement réfutées par le ministère des Relations extérieures et qui ont fait l'objet d'une réflexion du camarade Fidel invitant les Etats-Unis à débattre de ce sujet.

Cuba a rendu publics dans le passé suffisamment d'éléments qui démontrent la fausseté et le caractère manipulateur de ces prétextes, exhaustivement exposés dans la Déclaration du ministère des Relations extérieures intitulée «Cuba n'a rien à cacher, ni rien à se reprocher», émise le 2 mai 2003.

La présence non négociée par Cuba de plusieurs membres de l'organisation basque ETA qui étaient exilés, faisait suite à une demande des gouvernements concernés par cette question, avec lesquels un accord a été conclu il y a plus d'un quart de siècle, et en vertu duquel un petit groupe de militants de cette organisation a été autorisé à se rendre à Cuba. Cuba a établi la règle stricte selon laquelle tout membre du groupe accepté qui sortirait du pays ne pourrait pas revenir sur le territoire cubain.

Les membres de l'ETA résidant à Cuba n'ont jamais utilisé notre territoire pour des activités de cette organisation contre l'Espagne ni contre aucun autre pays. Cuba a respecté cet accord à la lettre. La question de la présence de membres de l'ETA à Cuba est une affaire à caractère bilatéral sur laquelle des contacts ont été maintenus avec le gouvernement espagnol. Le gouvernement des Etats-Unis n'a aucun droit ni aucune autorité pour s'immiscer dans ces affaires, qui ne le concernent en aucune façon, et qui mettent encore moins en danger leur sécurité nationale ou la sécurité d'aucun autre Etat.

S'agissant des Forces armées révolutionnaires (FARC) et de l'Armée de libération nationale (ELN) de Colombie, comme chacun sait, aussi bien le gouvernement colombien que ces mouvements de guérilla se sont concertés à l'époque pour demander la participation de Cuba au processus de paix. Dans ce cadre, Cuba a fait partie du Groupe des pays médiateurs pour le dialogue et du Groupe de pays amis pour les conversations de paix, et elle a servi de siège pour plusieurs réunions de négociations.

L'attitude transparente et l'aide du gouvernement cubain au processus de paix ont été reconnus publiquement, non seulement par les FARC et l'ELN, mais aussi par l'ONU et le gouvernement colombien lui-même.

Concernant la présence à Cuba de repris de justice des Etats-Unis, il est bon de rappeler qu'aucun terroriste d'aucun pays ne vit à Cuba ni n'a trouvé protection sur notre territoire. Cuba a offert légitimement protection et asile politique à quelques combattants pour les droits civils nord-américains.

D'autres citoyens nord-américains résident aussi à Cuba, auteurs de délits, principalement de détournements d'avions. Ils ont été jugés et sanctionnés avec sévérité et, après avoir purgé leurs peines, ils ont demandé à rester. C'est le gouvernement cubain qui a adopté les mesures pertinentes qui ont mis un terme définitif, sous la présidence de Carter, aux détournements d'avions, un fléau qui a vu le jour aux Etats-Unis mêmes.

Par contre, c'est le gouvernement des Etats-Unis qui a accueilli sur son territoire, depuis le triomphe de la Révolution, des centaines de délinquants, d'assassins et de terroristes, en ignorant les demandes formelles d'extradition présentées par notre gouvernement dans chaque affaire, en vertu des Accords d'extradition alors en vigueur.

Beaucoup de ces individus se promènent tranquillement en toute liberté dans les rues de ce pays, même après avoir été impliqués dans d'autres actes terroristes contre des citoyens et des intérêts des Etats-Unis, de Cuba et d'autres pays. L'affaire la plus connue et la plus atroce est celle du sabotage d'un avion de passagers de Cubana de Aviacion, le 6 octobre 1976, qui causa la mort de 73 personnes et constitua le premier acte terroriste contre un avion civil en plein vol dans l'hémisphère occidental. Ses auteurs, Orlando Bosch Avila et Luis Posada Carriles, ont vécu et continuent de vivre tranquillement à Miami, le premier après avoir obtenu la grâce présidentielle de George H. Bush et l'autre, dans l'attente d'un procès toujours retardé, pour avoir menti et fait obstacle à la justice dans une affaire migratoire, mais pas pour des accusations de terrorisme international dont il devrait faire l'objet.

Certaines de ces vérités ne peuvent pas être ignorées par les rédacteurs des rapports du Département d'Etat qui désignent Cuba comme un «Etat qui soutient le terrorisme».

Cuba condamne, de par son caractère illégitime, le mécanisme en vertu duquel le gouvernement des Etats-Unis s'arroge le droit de juger de la conduite d'autres pays en matière de terrorisme et d'émettre des listes discriminatoires et sélectives, à des fins politiques, tout en pratiquant une politique de «deux poids deux mesures» et en refusant de juger et laissant en liberté les responsables déclarés d'actions terroristes atroces contre Cuba.

Voici un exemple: nos Cinq Héros, Gerardo, Fernando, Ramon, Antonio et René, purgent des peines de prison arbitraires et injustes dans des prisons nord-américaines pour avoir protégé Cuba, dont 3 478 de ses fils sont morts et 2 099 autres sont restés handicapés à la suite d'actions terroristes; et aussi pour avoir défendu l'intégrité de citoyens des Etats-Unis et d'autres pays.

Cuba s'est toujours efforcée, de façon exemplaire, de lutter contre le terrorisme, et en voici quelques exemples:

- Cuba condamne tous les actes de terrorisme, sous toutes leurs formes et manifestations.
- Le territoire cubain n'a jamais et ne sera jamais été utilisé pour organiser, financer ou exécuter des attentats terroristes contre d'autres pays, y compris les Etats-Unis.
- Cuba est un Etat signataire des 13 traités internationaux contre le terrorisme, et notre pays respecte rigoureusement les obligations découlant des résolutions 1267, 1373 et 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies dans ce domaine.

- Cuba ne possède et n'a aucune intention de posséder des armes de destruction massive d'aucun genre, et elle remplit rigoureusement ses engagements en vertu des règlements internationaux auxquels elle a souscrit en matière d'armes nucléaires, chimiques et biologiques.

- L'Assemblée nationale du Pouvoir populaire de la République de Cuba a adopté, le 20 décembre 2001, la Loi 93 «contre les actes de terrorisme», et cette loi qualifie tous les actes de terrorisme international de délits graves qui encourent des peines très sévères.

- Cuba a adopté, par ailleurs, des mesures pour prévenir et réprimer tout acte de terrorisme et toutes les activités qui y sont reliées, y compris le financement du terrorisme. A cette fin, notre pays a resserré les contrôles aux frontières et a pris des mesures afin d'empêcher le trafic d'armes. Nous avons intensifié notre coopération judiciaire avec d'autres pays, signé 35 accords en matière d'aide juridique et manifesté à plusieurs reprises notre disposition à coopérer en permanence avec tous les Etats dans ce domaine.

- Dans ce même but, Cuba a coopéré, et même activement, avec le gouvernement des Etats-Unis. A trois reprises (novembre 2001, décembre 2001 et mars 2002), Cuba a proposé aux autorités nord-américaines un projet de Programme de coopération bilatérale pour combattre le terrorisme. En juillet 2009, notre pays a réitéré sa disposition à coopérer dans ce domaine.

- A plusieurs reprises, notre pays a rappelé au gouvernement des Etats-Unis sa disposition à échanger des informations concernant des projets d'attentats et d'actions terroristes visant tout type d'objectifs, dans un pays comme dans l'autre. Il est de notoriété publique qu'en 1984, Cuba a averti les Etats-Unis qu'un attentat était en préparation contre le président Ronald Reagan et que, grâce à ces informations, les personnes impliquées dans cet attentat ont pu être neutralisées par les autorités nord-américaines. En 1998, nous avons informé l'Administration de Bill Clinton que des terroristes projetaient de faire exploser des bombes dans des avions de lignes aériennes cubaines ou dans des avions d'autres pays qui assurent des liaisons aériennes avec Cuba.

- Par ailleurs, les autorités cubaines ont fourni au gouvernement des Etats-Unis de nombreux renseignements sur les actions terroristes perpétrées contre Cuba. En 1997, 1998, 2005 et 2006, Cuba a remis au FBI plusieurs preuves concernant l'explosion de bombes dans des centres touristiques cubains, et notre pays a même autorisé les autorités nord-américaines à entrer en contact avec les auteurs de ces attentats, détenus à Cuba, et avec les témoins de ces attentats.

- On ne doit pas oublier que Cuba fut un des premiers pays à condamner publiquement les attaques terroristes criminelles du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, qu'elle a offert une aide médicale et humanitaire aux victimes et qu'elle a proposé d'ouvrir immédiatement son espace aérien et ses aéroports afin d'accueillir les avions et les passagers se rendant aux Etats-Unis. En dépit des nombreux attentats terroristes commis contre notre pays en provenance du territoire nord-américain, notre pays a maintenu une conduite irréprochable et transparente afin de prévenir toute action qui pourrait nuire aux citoyens nord-américains, parce que Cuba est une nation guidée par des principes politiques et éthiques.

Fort de sa conduite morale et digne, le gouvernement cubain condamne l'inclusion arbitraire de notre pays sur la liste des 14 Etats dont les citoyens seront soumis à de nouvelles mesures restrictives, sur décision du gouvernement des Etats-Unis.

Le gouvernement cubain exige également le retrait immédiat de notre pays de la liste des «Etats soutenant le terrorisme international» car il s'agit d'une qualification injuste, arbitraire et à connotation politique, en contradiction flagrante avec la conduite exemplaire de Cuba dans sa lutte contre le terrorisme. Une telle affirmation remet en question le sérieux des Etats-Unis dans sa lutte contre ce fléau.

Par la même occasion, nous invitons le gouvernement des Etats-Unis à donner une preuve de son engagement véritable dans la lutte antiterroriste en renonçant à sa politique de «deux poids deux mesures», et en agissant fermement contre ceux qui, à partir du territoire nord-américain, ont perpétré des actions terroristes contre Cuba. Nous lui demandons également de libérer les Cinq Héros antiterroristes cubains injustement emprisonnés dans ce pays.

La Havane, le 7 janvier 2010

Ministère des Relations extérieures